

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2001/008119**
n°de gestion : **1988B00666**
n°SIREN : **345 039 416 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/12/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GROUPE SILICOMP société anonyme à conseil d'administration

195 rue Lavoisier Zirst 38330 Montbonnot st Martin -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

ordonnance sur requête du 13/12/2001 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

nomination de commissaire aux apports

458 49 10

8.11.19



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Monsieur Jean-Michel GLINER,

Agissant au nom et en qualité de président du conseil d'administration et directeur général de la société GROUPE SILICOMP, SA au capital de 651 681,60 euros dont le siège social est 195 Rue Lavoisier ZIRST - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN, 345 039 416 RCS GRENOBLE

a l'honneur de vous exposer que la société GROUPE SILICOMP envisage de procéder à une augmentation de capital par la voie de l'apport en nature de 14,7 % des actions formant le capital de la société SILICOMP AMERICA Inc, une société de l'état de Massachusetts, dont le siège social est 39899 Balentine Drive, Suite 145, Newark, California 94560, USA, qui lui serait effectué. La société GROUPE SILICOMP détient à ce jour 85,3 % du capital de la société SILICOMP AMERICA Inc.

En conséquence, en application des articles L225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967,

A l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire chargé d'établir un rapport sur ledit apport, son évaluation et les avantages particuliers, le cas échéant.

Il vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de sa plus haute considération

Fait à Montbonnot Saint Martin
Le 4 décembre 2001

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Grenoble
Assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 Mars 1967,

Vu le projet d'augmentation de capital en vertu duquel il serait fait apport à la société GROUPE SILICOMP de titres de la société SILICOMP AMERICA Inc.

Désignons, parmi les commissaires aux comptes agréés près la Cour d'Appel de Grenoble

En qualité de commissaire aux apports

Monsieur Jacques VADON

Demeurant 33, bd des Alpes 38240 MEYLAN

Chargé, sous sa responsabilité,

- d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être effectués et les avantages particuliers pouvant exister dans le cadre de cette opération,
- et de dresser le rapport écrit prévu par les textes précités.

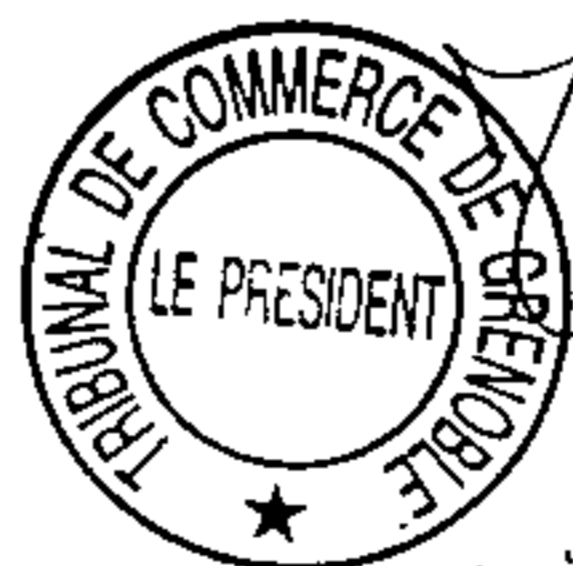
Fait à Grenoble

Le 13.12.01

Le Greffier



Le Président du Tribunal de Commerce



Jacqueline DUGAIN